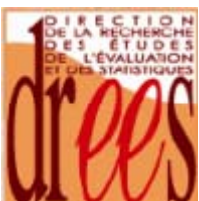


Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2006

En Métropole, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) par les caisses d'Allocations familiales (CAF) connaît une légère progression de 0,7 % au deuxième trimestre 2006, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), après une diminution de 0,8 % au premier trimestre. Sur douze mois, entre juin 2005 et juin 2006, l'augmentation est de 2,4 %. Cette évolution, sensiblement inférieure à celle observée entre mars 2005 et mars 2006 (+ 3,9 %), est à mettre en regard de l'amélioration sensible du marché de l'emploi, dont les effets sur le RMI se font sentir avec un certain retard.

En Métropole et dans les DOM, le nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi [dispositif d'intéressement, contrat d'avenir ou contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)] augmente de 24,3 % entre juin 2005 et juin 2006, sous l'effet de la poursuite de la montée en charge du contrat d'avenir et de la progression plus soutenue du CI-RMA ce trimestre.



Fin juin 2006, l'ensemble des allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), en France métropolitaine, s'est accru de 0,7 % en données CVS au deuxième trimestre (tableau 1 et encadré 1), après une diminution de 0,8 % au trimestre précédent, soit une quasi-stabilisation au cours du premier semestre 2006. Sur un an, de fin juin 2005 à fin juin 2006, leur nombre est en hausse de 2,4 %. Cette évolution est sensiblement plus faible que celle constatée entre mars 2005 et mars 2006 (+ 3,9 %). Le nombre des allocataires ne bénéficiant d'aucune aide spécifique à l'emploi [intéressement, contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou contrat d'avenir] s'accroît, quant à lui, de 0,6 % sur le trimestre après avoir diminué de 0,9 % au premier trimestre. Sur un an, son augmentation est un peu moins élevée que celle de l'ensemble des allocataires (+ 1,8 %).

Légère augmentation du nombre d'allocataires du RMI au deuxième trimestre 2006, après une diminution au trimestre précédent

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est généralement liée à la conjoncture du marché du travail, qui tend à se répercuter avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social, ainsi qu'à l'évolution de l'indemnisation du chômage.

La conjoncture du marché du travail a à cet égard, connu une amélioration sensible au début de l'année 2006. L'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles a en effet progressé de 0,7 % sur un an, avec une hausse plus marquée au cours du deuxième trimestre 2006 [+ 0,3 % (tableau 2)].

En outre, la baisse du chômage se poursuit. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) diminue : - 4,4 % entre mars et juin 2006 et - 10,4 % sur un an pour la catégorie 1 et respectivement - 3,8 % et - 9,4 % pour les catégories 1 et 6. Le nombre de chômeurs non indemnisés décroît également : - 2,0 % au deuxième trimestre 2006 et - 4,1 % entre juin 2005 et juin 2006.

La légère progression du nombre d'allocataires du RMI ce trimestre, après la diminution d'ampleur voisine intervenue au premier trimestre 2006 aboutit, dans un contexte de sensible amélioration sur le marché de l'emploi, à une quasi-stabilisation au premier semestre.

Légère diminution du nombre d'entrées donnant lieu à un paiement du RMI

Au deuxième trimestre 2006, le nombre d'ouvertures de droit retrouve un niveau proche de celui observé au deuxième trimestre 2005 (graphique 1).

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole, en milliers)

	Jun 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Jun 2006	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	955,6	973,6	975,3	966,8	972,7	+ 0,6	+ 1,8
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 086,0	1 106,1	1 113,3	1 104,4	1 111,9	+ 0,7	+ 2,4

Source : CNAF - DSER.

Note : La correction des variations saisonnières a été actualisée : les coefficients saisonniers ont été recalculés en intégrant les données jusqu'au dernier trimestre 2005. Ceci explique que les données de juin 2005 à décembre 2005 sont légèrement différentes de celles publiées dans les numéros précédents.

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole, en milliers)

	Jun 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Jun 2006	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles (1)	15 457,9	15 468,5	15 499,3	15 511,7	15 563,6	+ 0,3	+ 0,7
DEFM de catégories 1	2 441,3	2 383,8	2 323,0	2 288,3	2 186,6	- 4,4	- 10,4
DEFM de catégories 1 et 6	2 912,6	2 856,4	2 785,7	2 743,8	2 640,1	- 3,8	- 9,4
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 683,1	1 695,3	1 685,8	1 648,1	1 614,4	- 2,0	- 4,1
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1)	60,8%	59,9%	59,2%	59,6%	59,3%	- 0,3 point	- 1,5 point

Source : INSEE-DARES, UNEDIC (1), données provisoires, (2), catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Jun 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Jun 2006	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un CI-RMA, ni d'un contrat d'avenir	1 097,5	1 098,4	1 119,6	1 131,7	1 116,9	+ 1,8
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant soit d'une mesure d'intéressement, soit d'un CI-RMA, soit d'un contrat d'avenir	142,2	145,5	146,8	145,1	149,5	+ 5,2
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 239,7	1 243,9	1 266,4	1 276,8	1 266,4	+ 2,2

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : Ce tableau a été adapté afin de tenir compte de la création du contrat d'avenir dont les décrets d'application sont parus en mars 2005. La description des sources utilisées figure à l'encadré 1.

Tableau 4 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Jun 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Jun 2006	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement :	141,4	144,1	143,5	138,7	139,4	- 1,5
• non CES	114,1	123,1	130,4	131,0	136,8	+ 19,9
• CES	27,3	21,0	13,1	7,7	2,5	- 90,7
Allocataires du RMI bénéficiant d'un RMA	2,4	3,0	4,2	5,4	8,0	NS
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	0,5	3,1	11,1	24,0	32,9	NS
Ensemble des allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi au titre du RMI (1)	144,2	149,9	158,5	167,2	179,3	+ 24,3
Dont allocataires payés au titre du RMI (2)	142,2	145,5	146,8	145,1	149,5	+ 5,2

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : (1) Mesures spécifiques aux personnes ayant un droit ouvert au RMI : mesures d'intéressement classique pour la reprise d'un emploi et contrats aidés (CI-RMA et contrat d'avenir) proposés aux personnes bénéficiant des quatre minima sociaux RMI, API, ASS, AAH. Un même allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures : cette ligne est donc légèrement inférieure à la somme des lignes précédentes.

(2) Parmi les allocataires ayant un droit ouvert au RMI qui bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, certains perçoivent l'allocation RMI (allocataires payés au titre du RMI) et d'autres pas : c'est notamment le cas de la majorité des bénéficiaires du CI-RMA ou du contrat d'avenir, car l'aide forfaitaire départementale ou communale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI qui peut alors devenir nulle.

Encadré 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2005).

Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des CAF. Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Les bénéficiaires du RMA sont dénombrés de manière exhaustive dans ces fichiers à partir de juin 2005 et ceux du contrat d'avenir en septembre.

Les dépenses proviennent de données comptables de la CNAF et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées *a posteriori* par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.

On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Le rythme de croissance des entrées a sensiblement diminué en glissement annuel depuis le début de l'année.

L'augmentation du nombre d'allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi se poursuit

En données brutes, fin juin 2006, 1,27 million d'allocataires sont effectivement payés par les caisses d'Allocations familiales (CAF) au titre du RMI en Métropole et dans les DOM (tableau 3), soit une augmentation de 2,2 % sur un an. Les versements effectués au deuxième trimestre 2006 au titre du RMI s'établissent par ailleurs à 1,49 milliard d'euros, en hausse de 4,9 % par rapport au deuxième trimestre 2005.

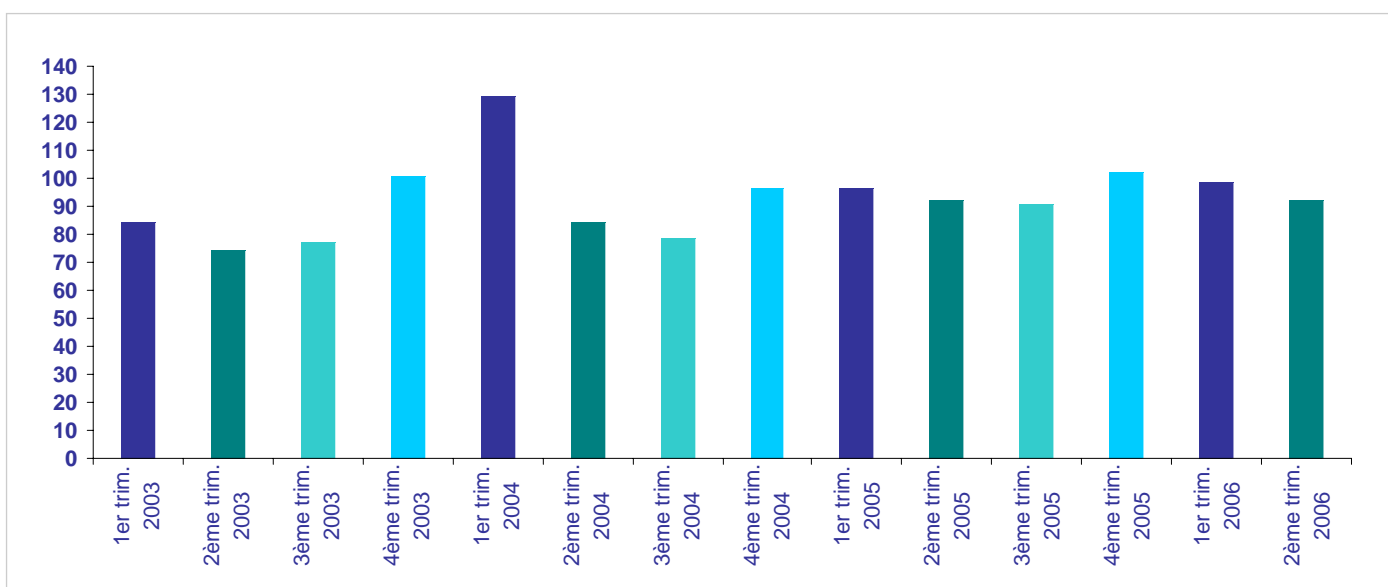
Parmi les allocataires payés au titre du RMI, environ 149 500 bénéficient fin juin 2006 d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi (intéressement, CI-RMA ou contrat d'avenir¹). Ce nombre est en progression de 5,2 % sur un an, soit une hausse sensiblement supérieure à celle observée pour l'ensemble des allocataires payés au titre du RMI. Il est à noter que la loi pour le retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux du 23 mars 2006, concernant entre autres la prime de retour à l'emploi, n'est pas encore entrée en vigueur ce trimestre, et n'a donc pas eu d'impact sur les données présentées ici.

L'accès des allocataires du RMI aux mesures spécifiques d'aide à l'emploi peut par ailleurs s'accompagner ou non de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant qui percevait le RMI et embauchée en contrat d'avenir, garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », le montant de son allocation étant versé intégralement à son employeur. Cette personne conserve toutefois des droits connexes liés au dispositif RMI tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU). Ainsi, au 30 juin 2006, si l'on tient compte des allocataires ayant un droit ouvert, environ 179 300 allocataires bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, qu'ils soient ou non payés au titre du RMI. Cet effectif est en hausse de 24,3 % sur un an (tableau 4).

Cette augmentation sensible s'explique par la poursuite de la montée en charge des contrats d'avenir et la progression soutenue du nombre de CI-RMA ce trimestre. Ainsi, fin juin 2006, environ 33 000 allocataires bénéficient d'un contrat d'avenir et 8 000 d'un CI-RMA (contre respectivement 24 000 et 5 400 fin mars 2006).

Parallèlement, le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement diminue de 1,5 % par rapport à fin juin 2005, sous l'effet du recul important des contrats emploi-solidarité [(CES), - 90,7 %] qui n'est pas complètement compensée par la forte augmentation du nombre d'allocataires bénéficiant d'un intéressement en dehors du cadre du CES (+ 19,9 %).

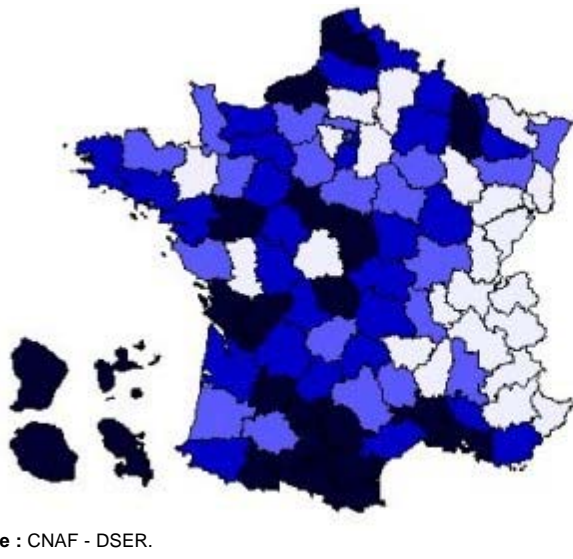
Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM)



Source : CNAF - DSER.

Note : Les données du deuxième trimestre 2006 sont provisoires.

Graphique 2 - Durée moyenne écoulée depuis la date d'ouverture du droit des allocataires du RMI par département au 30 juin 2006 (données brutes, Métropole et DOM)



Durée moyenne :

- 4 ans et 5 mois - 5 ans et 7 mois
- 4 ans - 4 ans et 5 mois
- 3 ans et 8 mois - 4 ans
- 2 ans et 10 mois - 3 ans et 8 mois

En métropole et dans les DOM : 4 ans et 3 mois

Source : CNAF - DSER.

Des disparités départementales de l'ancienneté dans le dispositif du RMI

En lien avec la situation locale du marché du travail, les départements connaissent des situations très différentes à la fois en ce qui concerne le nombre de leurs allocataires, et l'évolution de celui-ci au cours des deux années passées². Ainsi certains départements tels que ceux du pourtour méditerranéen, la Corse, les départements du Nord ou encore les départements d'outre-mer (DOM) se caractérisent par une proportion élevée de Rmistes dans leur population d'âge actif, mais ils n'ont pas forcément connu d'augmentation importante du nombre de leurs allocataires en 2005. D'autres départements, comme ceux de l'Est et de l'Île-de-France, ont vu leur nombre d'allocataires du RMI progresser très fortement en 2005, mais la proportion d'allocataires dans la population d'âge actif y apparaît plutôt moins élevée que la moyenne. Au cours du premier semestre 2006, alors que le nombre de bénéficiaires du RMI est resté globalement stable au plan national, 60 départements ont connu, en données brutes, une évolution positive, et 40 une évolution négative.

Les disparités se traduisent également au travers de l'ancienneté moyenne dans le dispositif (graphique 2). L'ancienneté correspond ici à la durée (exprimée en nombre de mois) écoulée depuis la date d'ouverture de droit des allocataires. Au deuxième trimestre 2006, cette durée s'élève en moyenne à 4 ans et 3 mois en Métropole et dans les DOM.

■ Notes

- (1) Les caractéristiques de ces contrats sont présentées dans l'encadré 2 de *l'e-ssentiel*, n° 41 - *Etudes et Résultats*, n° 425.
 (2) Voir *l'e-ssentiel*, n° 47 - *Etudes et résultats*, n° 472 sur les évolutions départementales en 2005.

■ Pour en savoir plus

- Avenel M. et Nabos C., *Les allocataires de minima sociaux en 2004*, *Etudes et Résultats*, 2005, n° 447.
- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2006*, *L'e-ssentiel*, 2006, n° 50, et *Etudes et Résultats*, 2006, n° 495.
- Lorgnet J.-P., Mahieu R., Nicolas M. et Thibault F., *RMI : ancienneté dans le dispositif et cumul avec une activité rémunérée*, *L'e-ssentiel*, 2004, n° 21.
- *Mise en oeuvre du contrat d'avenir et du CI-RMA*, *Cahier joint*, n° 8617, *Liaisons sociales*, 2005, n° 14 442.

Elle est sensiblement plus élevée que celle des trimestres précédents (4 ans et 2 mois en moyenne entre mars 2005 et mars 2006).

En juin 2006, l'ancienneté moyenne est plus élevée dans la majorité des départements de la vallée de la Garonne, le pourtour méditerranéen (à l'exception des Alpes-Maritimes), la Corse, quelques départements du Centre, le Pas-de-Calais ainsi que dans les DOM. Il s'agit pour la plupart des départements où la proportion de Rmistes est élevée et qui ont connu des évolutions relativement modérées du nombre d'allocataires en 2005. En revanche, l'ancienneté observée dans le dispositif est plus faible (inférieure à 3 ans et 8 mois) à l'Est de la France, dans quelques départements de l'Île-de-France (Yvelines et Seine-et-Marne) et de ses régions limitrophes (notamment l'Oise et l'Aisne), c'est-à-dire les départements qui ont connu une forte augmentation du nombre d'allocataires du RMI en 2005.

Marie Hennion et Emmanuelle Nauze-Fichet ■

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
 Ministère de la Santé et de la protection sociale - DREES

Sophie Cazain, Stéphane Donné ■

Pôle Statistiques de prestations et d'action sociale - CNAF

Directeur de la Publication
 Philippe Georges
Directrice de la rédaction
 Hélène Paris
Rédactrice en chef et abonnements
 Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
 Patricia Christmann
Maquettiste - mise en page
 Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
 Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769